Fiducie canadienne de bourses d'études – Régime d'épargne individuel

États financiers audités et rapport de la direction sur le rendement du fonds

Aux 31 octobre 2021 et 2020



Table des matières

Rapport de la direction sur le rendement du fonds	1
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	5
Rapport de l'auditeur indépendant	5
États de la situation financière	7
États du résultat global	8
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	8
Tableaux des flux de trésorerie	9
Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille	10
Tableau complémentaire II – Dépôts des souscripteurs et revenu cumulé	11
Notes annexes	12

MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certaines parties du rapport de la direction sur le rendement du fonds, y compris, mais sans s'y limiter, les sections intitulées « Résultats d'exploitation » et « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs concernant le Régime, notamment sa stratégie, ses risques, son rendement prévu et sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent des déclarations qui sont par nature prédictives et relatives à des événements futurs ou à des conjonctures ou qui comprennent des termes tels que « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables ou des versions négatives correspondantes.

De plus, tout énoncé portant sur le rendement, les stratégies et les perspectives ou sur des mesures pouvant être prises à l'avenir par le Régime constitue un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et sur les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses portant sur le Régime et les facteurs économiques. Par conséquent, les hypothèses à l'égard des conditions économiques futures et d'autres facteurs pourraient s'avérer inexactes dans l'avenir. Les énoncés prospectifs ne sont pas une garantie de rendement futur, et les événements réels pourraient différer grandement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs faits par le Régime. De nombreux facteurs importants pourraient contribuer à ces écarts, y compris, mais sans s'y limiter, les facteurs économiques et politiques généraux ainsi que les conjonctures boursières en Amérique du Nord et sur la scène internationale, les taux d'intérêt et les taux de change, les marchés des actions et les marchés financiers mondiaux, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les modifications de la réglementation gouvernementale, les actions en justice ou les mesures réglementaires imprévues, ainsi que les catastrophes.

Nous soulignons que la liste des facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive. Nous vous encourageons à les examiner attentivement ainsi que tout autre facteur avant de prendre une décision de placement et nous vous conseillons vivement de ne pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs, que ce soit à la suite d'une nouvelle information, d'événements futurs ou d'autres éléments avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Rapport de la direction sur le rendement du fonds

Introduction

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers annuels complets du Régime d'épargne individuel de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime »). Les états financiers annuels peuvent être obtenus gratuitement, sur demande, en consultant notre site Web à l'adresse www.cst.org ou le site Web de SEDAR à www.sedar.com, en appelant notre service à la clientèle au 1-877-333-7377 ou en nous écrivant à l'adresse suivante : 2235 Sheppard Avenue East, Suite 1600, Toronto (Ontario) M2J 5B8.

La Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »), à titre de promoteur du Régime, et Consultants C.S.T. inc., à titre de gestionnaire de fonds d'investissement, considèrent que la gouvernance et la conformité contribuent de manière importante au rendement global de la société et aux rendements à long terme sur les placements; nous passons en revue et appuyons donc les directives sur le vote par procuration établies par nos gestionnaires de placement. La politique en matière de vote par procuration de chaque gestionnaire de placement peut être obtenue, sur demande, auprès de notre service à la clientèle ou en écrivant à l'adresse cstplan@cst.org.

Le présent rapport de la direction sur le rendement du fonds présente l'opinion de l'équipe de gestion de portefeuille quant aux facteurs et faits nouveaux importants qui ont influé sur le rendement et les perspectives du Régime au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021.

Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement du Régime consiste à protéger le capital des souscripteurs (les « cotisations » nettes ou le « capital ») tout en offrant un rendement positif raisonnable sur les placements à long terme et en tenant compte d'un seuil de risque prudent.

Le Régime investit le capital et les subventions gouvernementales reçus dans une combinaison de titres à revenu fixe gouvernementaux et d'obligations de sociétés canadiennes notés BBB ou mieux. Le revenu réalisé sur le capital et les subventions gouvernementales (le « revenu ») est investi en titres de créance émis par des sociétés, y compris des titres de créance assortis de la note BBB ou d'une note supérieure, et en FNB d'actions mondiales.

Le Régime effectue ses investissements selon une composition stratégique des actifs, lesquels sont investis et gérés par Gestion d'actifs C.S.T. Inc. Les titres à revenu fixe du gouvernement du Canada et les obligations de sociétés canadiennes du Régime sont répartis entre différents secteurs de marché et en fonction de diverses échéances, au choix du gestionnaire de portefeuille, sous réserve de nos politiques et de nos mandats de placement. Les actions du Régime sont réparties entre des FNB canadiens ou américains qui reproduisent le rendement de divers indices boursiers, y compris l'indice MSCI All Country World ex Canada.

Risque

Les risques associés aux placements dans le Régime demeurent les mêmes que ceux qui sont décrits dans le prospectus. Au cours de l'exercice, le Régime n'a fait l'objet d'aucun changement

significatif ayant une incidence sur le niveau de risque global lié à un placement dans le Régime.

Résultats d'exploitation

Rendement du régime

Pour l'exercice, le taux de rendement du Régime, déduction faite des frais, s'est établi à -0.8 %, par rapport au rendement de 0.5 % de l'indice de référence de notre politique de placement (l'« indice de référence ») et au rendement de -1.5 % de l'indice obligataire gouvernement à court terme FTSE Canada (l'« indice général »). Le rendement du Régime est calculé après déduction des frais et des charges de 1.3 % tandis que les rendements de l'indice de référence et de l'indice général ne tiennent compte d'aucun coût de placement comme les frais, les charges et les commissions.

Le taux de rendement du Régime, compte non tenu des frais et des charges, correspondait à l'indice de référence.

En comparaison de l'indice général, la pondération du Régime en actions a eu une incidence favorable sur son rendement relatif.

Retour sur l'économie

Les économies canadienne et mondiale ont fortement rebondi après les replis importants enregistrés au début de la pandémie de COVID-19. L'activité économique s'est améliorée pendant le second semestre de 2021, et les banques centrales de plusieurs économies développées ont annoncé leur intention de réduire les mesures de relance monétaires mises en place au cours de l'exercice précédent. Les pressions inflationnistes se sont accrues pendant le second semestre de l'exercice en raison des perturbations des chaînes

d'approvisionnement, de la demande mondiale accrue et de la hausse des prix de l'énergie. En dépit de l'amélioration des niveaux d'emploi et de la hausse de la demande des consommateurs, la volatilité des marchés demeure élevée.

L'économie canadienne a enregistré une croissance pendant trois trimestres consécutifs avant de se contracter au deuxième trimestre de 2021. La Banque du Canada a maintenu le taux de financement à un jour à 0,25 %, et elle a annoncé en octobre qu'elle prévoit mettre fin aux politiques accommodantes des dernières années. Le taux de chômage a diminué pour le quatrième mois consécutif en septembre, s'établissant à 6,9 %, soit le taux le plus faible depuis le début de la pandémie. Le dollar canadien s'est apprécié par rapport au dollar américain, dans le contexte de l'accroissement de la demande d'exportation. Les taux d'inflation ont augmenté tout au long de l'année, l'indice des prix à la consommation au Canada ayant atteint 4,1 % en septembre, lequel devrait, selon la Banque du Canada, demeurer élevé tout au long de 2022.

L'accélération de la reprise économique et la hausse de l'inflation ont contribué à l'augmentation considérable des rendements, ce qui a entraîné des rendements négatifs pour les titres à revenu fixe canadiens. Dans ce contexte, l'indice obligataire universel FTSE Canada a diminué de 3,6 %, tandis que l'indice obligataire FTSE Canada à long terme, dont l'échéance des titres est plus longue, a chuté de 6,8 % pendant la même période. Les obligations de sociétés canadiennes s'en sont mieux tirées, les écarts par rapport aux obligations gouvernementales ayant diminué, ce qui s'est traduit par un rendement de -0.9 %. L'annonce par la Banque du Canada de la réduction des mesures d'assouplissement

quantitatif a entraîné un bond des rendements à court terme; l'indice obligataire FTSE Canada à court terme a ainsi diminué de 1,0 % pour l'exercice.

Le rendement des actions a été extrêmement résilient, affichant des gains à deux chiffres dans de nombreuses régions du monde. Les actions des secteurs de l'énergie et des services financiers ont connu les meilleurs rendements. Le marché des actions canadiennes (représenté par l'indice composé plafonné S&P/TSX) s'est retrouvé en tête de la plupart des principaux marchés, avec un rendement de 38,3 %. Les actions de sociétés américaines à forte capitalisation (représentées par le S&P 500) ont affiché un gain annuel de 32,3 % (en dollars canadiens). Les marchés boursiers internationaux de pays développés ont également enregistré des gains, comme en témoigne la hausse de 25,0 % de l'indice MSCI EAFE IMI. Même s'il s'est maintenu en territoire négatif au second semestre de l'exercice, l'indice MSCI Emerging Markets IMI a augmenté de 11,3 % en 2021.

Changements dans la gestion du portefeuille

Le 16 mars 2021, le mandat de Gestion de Placements TD inc. comme gestionnaire de portefeuille du Régime a été résilié, et les actifs ont été transférés à Gestion d'actifs C.S.T. Inc.

Événements récents et autres renseignements

Nous sommes convaincus que notre stratégie de placement et notre philosophie de gestion prudente continueront à fournir de la valeur à long terme à notre Régime. Comme toujours, notre but est de protéger le capital et d'offrir un rendement raisonnable, conforme aux lignes directrices de notre politique en matière de placements et à notre tolérance aux risques, à nos souscripteurs et à nos bénéficiaires.

Faits saillants financiers et d'exploitation (avec chiffres correspondants)

Le tableau qui suit présente les principales informations financières du Régime et a pour objet de vous aider à comprendre le rendement financier du Régime pour les cinq derniers exercices. L'information présentée est tirée des états financiers annuels audités du Régime.

(en milliers de dollars)	2021	2020	2019	2018	2017
États de la situation financière					
Actif total	10 519 \$	10 731 \$	10 902 \$	10 964 \$	11 940 \$
Actif net	10 295	10 624	10 673	10 866	11 844
Variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (%)	(3,1)%	(0,5)%	(0,9)%	(8,3)%	(1,7)%
États du résultat global					
Revenu net (perte nette) de placement	33 \$	350 \$	583 \$	(115)\$	46 \$
États des variations de l'actif net					
Paiements d'aide aux études	(311)\$	(308)\$	(414)\$	(486)\$	(537)\$
Subventions gouvernementales reçues, déduction faite des remboursements	104	115	25	9	98
Paiements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(393)	(356)	(378)	(431)	(443)
Autres					
Nombre total de conventions	3 339	3 415	3 485	3 639	3 739
Variation du nombre total de conventions (%)	(2,2)%	(2,0)%	(4,2)%	(2,7)%	(2,5)%

Frais de gestion

Frais d'administration

Des frais d'administration de 118 milliers de dollars (2020 – 116 milliers de dollars), qui comprennent les frais d'administration et de traitement ainsi que les charges liées à l'information financière du Régime, ont été versés à la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »), le promoteur et administrateur du Régime, conformément aux conventions de régime d'épargne-études des souscripteurs. L'administration du Régime englobe les services de traitement et ceux des centres d'appels liés aux nouvelles conventions, les subventions gouvernementales, les modifications, les résiliations et les échéances du Régime, ainsi que les paiements d'aide aux études (« PAE »). Les frais d'administration annuels sont établis à 1,0 % du montant total des cotisations nettes, des subventions gouvernementales et du revenu réalisé sur ces montants, sous réserve des impôts applicables, et ils sont payés chaque mois.

La Fondation a délégué certaines fonctions d'administration et de placement à sa filiale entièrement détenue, Consultants C.S.T. inc., qui est un cabinet de courtage en régimes de bourses d'études inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement du Régime en Ontario, au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador, conformément à la législation sur les valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada où il vend des régimes de bourses d'études. Consultants C.S.T. inc. est le distributeur exclusif des régimes de la Fiducie canadienne de bourses d'études.

En contrepartie de ses services d'administration, Consultants C.S.T. inc. reçoit de la Fondation un montant égal aux frais d'administration engagés, plus un pourcentage de ces frais. L'entente de prestation de services d'administration est renouvelable annuellement.

Frais de gestion de portefeuille

Les frais de gestion de placements annuels liés au Régime se sont établis à 0,14 %, compte tenu des impôts (2020 – 0,18 %), de la valeur de marché moyenne des actifs selon les conventions de gestion de placements conclues avec les gestionnaires de portefeuille. En retour, les gestionnaires de portefeuille offrent des services-conseils en matière de placement et des services de gestion de compte discrétionnaires en ce qui a trait à l'achat, à la vente et à la négociation de titres.

Frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde

Le Régime verse des frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde à Fiducie RBC Services aux Investisseurs pour régler toutes les opérations de placement, pour payer les frais engagés et pour verser les PAE et d'autres sommes conformément aux modalités de la convention du Régime. En 2021, les frais ainsi imputés au Régime se sont élevés à 4 milliers de dollars (2020 – 5 milliers de dollars), et représentent 0,04 %, compte tenu des impôts (2020 – 0,05 %), de la valeur de marché moyenne des actifs.

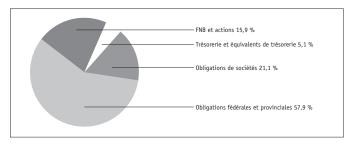
Aperçu du fonds de placement du Régime

À compter de l'exercice considéré, le total du fonds de placement du Régime est composé du capital, de l'actif se rapportant aux subventions gouvernementales et du revenu pour toutes les conventions de régime d'épargne-études qui n'ont pas encore été versés aux bénéficiaires ou retirés par les souscripteurs. Au cours des exercices précédents, le total du fonds d'investissement du Régime ne comprenait pas l'actif se rapportant aux subventions gouvernementales.

Le total du fonds de placement du Régime, tel qu'il est présenté et défini dans le présent rapport, reflète uniquement le capital, les subventions gouvernementales et le revenu.

Le graphique suivant illustre le total du fonds de placement du Régime par catégorie de placement.

Composition de l'actif au 31 octobre 2021



Le tableau ci-après présente en détail les 25 principales positions acheteur comprises dans le total du fonds de placement du Régime. Le Régime n'a pas le droit de détenir des positions vendeur sur des titres.

Émetteur			(en milliers de dollars)	% de l'actif du portefeuille du Régime
iShares Core MSCI All Country World ex Canada Index ETF			1.520	15.0.0
Fiducie du Canada pour			1 520	15,9 %
l'habitation	2,55 %	15 mars 2025	636	6,6 %
Province de Ouébec	3,50 %	1 ^{er} déc. 2022		6,2 %
Fiducie du Canada pour	-,			-,
l'habitation	1,80 %	15 déc. 2024	515	5,4 %
Province de l'Ontario	2,30 %	8 sept. 2024	498	5,2 %
Fiducie du Canada pour				
l'habitation	2,55 %	15 déc. 2023		4,6 %
Banque de Montréal	2,28 %	29 juill. 2024	425	4,4 %
Fiducie du Canada pour				
l'habitation		15 déc. 2022		4,3 %
Province du Nouveau-Brunswick	3,65 %	3 juin 2024	397	4,1 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	0.95 %	15 juin 2025	372	3,9 %
Province de l'Alberta	2,65 %	15 Juii 2025 1 ^{er} sept. 2023		3,9 %
Province de Québec	3.00 %	1 sept. 2023		
Province de l'Ontario	2.85 %	2 juin 2023		3,8 % 3,0 %
La Banque Toronto-Dominion	1,94 %	2 Juiii 2023 13 mars 2025		2,9 %
Banque Canadienne Impériale	1,94 %	13 111815 2025	270	2,9 70
de Commerce	2,35 %	28 août 2024	274	2,9 %
Province de l'Alberta	2.55 %	15 déc. 2022		2,4 %
Province de l'Ontario	2,65 %	5 févr. 2025		2,3 %
TransCanada PipeLines Limited	0,00 %	20 janv. 2022		2,0 %
La Banque Toronto-Dominion	2,85 %	8 mars 2024		1,5 %
Province du Manitoba	2,55 %	2 juin 2023	118	1,2 %
Province de l'Ontario	1,75 %	8 sept. 2025		1,1 %
Daimler Canada Finance Inc.	2,97 %	13 mars 2024	60	0,6 %
Banque HSBC Canada	2,25 %	15 sept. 2022	60	0,6 %
Banque Royale du Canada	3,30 %	26 sept. 2023	51	0,5 %
La Banque Toronto-Dominion	2,50 %	2 déc. 2024	50	0,5 %

89,8 %

% de l'actif

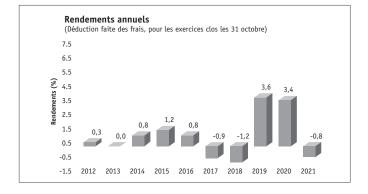
Justa valaur

Rendement passé

Les rendements présentés dans le tableau ci-après et dans le tableau des rendements composés annuels sont fondés sur le rendement de placement réalisé sur le total du fonds de placement du Régime. Le rendement sur les placements a été calculé selon les valeurs du marché et les flux de trésorerie pondérés selon le temps applicables aux périodes. Les charges totales engagées par le Régime, dont les frais d'administration, les frais de gestion du portefeuille, les frais au titre de la rémunération de fiduciaire et des droits de garde et les honoraires du comité d'examen indépendant, ont été déduites, et seuls les rendements nets sont présentés pour chaque période. Les rendements passés du Régime ne sont pas nécessairement indicatifs des rendements futurs.

Rendements annuels

Le graphique à bandes ci-après indique le rendement annuel du total du fonds de placement du Régime pour chacun des dix derniers exercices compris dans la période close le 31 octobre 2021. Le graphique présente, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation à la hausse ou à la baisse, au dernier jour de l'exercice, d'un placement compris dans le total du fonds de placement du Régime, effectué le premier jour de l'exercice.



Rendements composés annuels

L'indice de référence du Régime est composé des indices suivants selon les pondérations en vigueur au 1^{er} avril 2021 :

- 85 % Indice obligataire à court terme FTSE Canada
- 15 % Indice MSCI All Country World ex Canada

L'indice obligataire à court terme FTSE Canada est une mesure générale du marché des titres à revenu fixe de première qualité du Canada et comprend des obligations gouvernementales et de sociétés dont l'échéance se situe entre un an et cinq ans.

L'indice MSCI ACWI, le principal indice d'actions mondiales de MSCI, est conçu pour représenter le rendement de l'ensemble du bassin d'occasions relatif aux actions à forte et moyenne capitalisation dans 23 marchés développés et 27 marchés émergents.

Le tableau suivant illustre les rendements composés annuels du total du fonds de placement du Régime pour les périodes indiquées closes le 31 octobre 2021.

	Périodes			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Rendement net du Régime*	(8,0)	2,1	0,8	0,7
Rendement de l'indice de référence	0,5	2,1	1,9	1,8
Indice obligataire à court terme FTSE Canada	(1,5)	2,4	1,3	1,6

* Le rendement du Régime est calculé après déduction des frais et des charges tandis que les rendements de l'indice de référence et de l'indice général ne tiennent compte d'aucun coût de placement comme les frais, les charges et les commissions. Les frais et charges du Régime se sont établis à 1,3 % pour chaque période.

Pour une analyse du marché ou de l'information sur le rendement relatif du Régime par rapport à son indice général et à son indice de référence, se reporter à la rubrique intitulée Résultats d'exploitation du présent rapport.

La législation sur les valeurs mobilières exige également que nous présentions les rendements de l'indice de référence qui auraient été applicables aux périodes dans l'éventualité où l'indice de référence n'aurait pas été modifié comme il a été décrit auparavant (l'« indice de référence antérieur »). Le rendement de l'indice de référence antérieur pour les périodes présentées ci-dessus s'est établi à –1,5 % (1 an), à 2,7 % (3 ans), à 1,6 % (5 ans) et à 1,7 % (10 ans). Le taux de rendement du Régime, compte non tenu des frais et des charges, a été supérieur à celui de l'indice de référence antérieur au cours de l'exercice.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints du Régime d'épargne individuel (le « Régime ») de la Fiducie canadienne de bourses d'études sont préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »). La direction est responsable de l'information et des déclarations incluses dans ces états financiers. Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et de superviser la performance de la direction en ce qui a trait à ses responsabilités en matière d'information financière.

La Fondation, par l'entremise de Consultants C.S.T. inc., sa filiale entièrement détenue chargée de l'administration du Régime, a mis en place des processus appropriés pour garantir la production d'une information financière pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et ils incluent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales conventions comptables sont, selon la direction, appropriées pour le Régime et sont définies à la note 2 des états financiers.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est l'auditeur externe du Régime. Il a effectué son audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada de manière à pouvoir fournir au conseil d'administration et aux membres de la Fondation son opinion à l'égard des états financiers. Son rapport est présenté ci-dessous.

Sherry J. MacDonald, CPA, CA Présidente et chef de la direction

Toronto (Ontario) Le 16 décembre 2021 CHARTA

Christopher Ferris, CPA, CGA, CFA Chef des finances

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration et aux membres de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime d'épargne individuel de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 octobre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime aux 31 octobre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Fiducie canadienne de bourses d'études – Régime d'épargne individuel États financiers audités

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte LLP Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés Toronto (Ontario) Le 16 décembre 2021

États de la situation financière

Aux 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	484 \$	155 \$
Placements, à la juste valeur (note 4 et Tableau complémentaire I)	9 083	9 914
Produits à recevoir et autres débiteurs	938	646
Subventions gouvernementales à recevoir	14	16
	10 519	10 731
Passif		
Créditeurs et charges à payer	224	107
	224	107
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	10 295 \$	10 624 \$
Représenté par :		
Fonds non discrétionnaires		
Revenu cumulé détenu pour le versement futur des paiements d'aide aux études	1 429	1 407
Dépôts des souscripteurs (Tableau complémentaire II)	5 180	5 538
Subventions gouvernementales	2 308	2 330
Revenu tiré des subventions gouvernementales	1 378	1 349
	10 295 \$	10 624 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études,

Douglas P. McPhie, FCPA, FCA Administrateur Sherry J. MacDonald, CPA, CA Administratrice

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
Produits		
Intérêts	198 \$	226 \$
Profits réalisés à la vente de placements	47	104
Variation des (pertes) profits latents	(93)	134
Dividendes	18	26
	170	490
Charges		
Frais d'administration (note 3a)	118	116
Frais de gestion de portefeuille	15	19
Frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde	4	5
	137	140
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	33 \$	350 \$

États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, au début de l'exercice	10 624 \$	10 673 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	33	350
Transferts de régimes internes et externes	612	637
	645	987
Encaissements		
Subventions gouvernementales reçues (déduction faite des remboursements)	104	115
Décaissements		
Diminution nette des dépôts des souscripteurs (Tableau complémentaire II)	(358)	(453)
Paiements aux bénéficiaires		
Paiements d'aide aux études	(311)	(308)
Subventions gouvernementales	(393)	(356)
Remboursement de produits	(16)	(34)
Total des paiements aux bénéficiaires	(720)	(698)
Encaissements moins décaissements	(974)	(1 036)
Variation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	(329)	(49)
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, à la fin de l'exercice	10 295 \$	10 624 \$

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
Activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	33 \$	350 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Profits réalisés à la vente de placements	(47)	(104)
Variation des (pertes) profits latents	93	(134)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
(Augmentation) diminution des produits à recevoir et autres débiteurs	(292)	(106)
(Augmentation) diminution des subventions gouvernementales à recevoir	2	(8)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	117	(26)
Achats de placements	(4 711)	(5 903)
Produit de la vente et de la venue à échéance de placements	5 496	6 285
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	691	354
Activités de financement		
Transferts de régimes internes et externes	612	637
Subventions gouvernementales reçues (déduction faite des remboursements)	104	115
Diminution nette des dépôts des souscripteurs (Tableau complémentaire II)	(358)	(453)
Paiements aux bénéficiaires	(720)	(698)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(362)	(399)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	329	(45)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	155	200
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice	484	155
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :		
Impôt déduit à la source	- \$	- \$
Produits d'intérêts reçus	(94)	225

Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille

Au 31 octobre 2021

(en milliers de dollars canadiens)

Titre d'intér	Taux êt (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Obligations					
Fédérales – 24,6 %					
Fiducie du Canada pour					
l'habitation	2,40	15 déc. 2022	400	407	408
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,55	15 déc. 2023	425	437	443
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,80	15 déc. 2024	510	515	527
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,55	15 mars 2025	615	636	663
Fiducie du Canada pour	,				
l'habitation	0,95	15 juin 2025	380	372	382
				2 367	2 423
Provinciales – 33,3 %					
Province de l'Alberta	2,55	15 déc. 2022	227	231	228
Province de l'Alberta	2,65	1 ^{er} sept. 2023	359	369	375
Province du Manitoba	2,55	2 juin 2023	115	118	119
Province du Nouveau-					
Brunswick	3,65	3 juin 2024	375	397	417
Province de l'Ontario	2,85	2 juin 2023	275	283	284
Province de l'Ontario	2,30	8 sept. 2024	486	498	505
Province de l'Ontario	2,65	5 févr. 2025	210	218	227
Province de l'Ontario	1,75	8 sept. 2025	110	110	115
Province de Québec	3,50	1 ^{er} déc. 2022	579	596	612
Province de Québec	3,00	1 ^{er} sept. 2023	350	362	373
				3 182	3 255
De société – 21,1 %					
Bank of America	3,30	24 avril 2024	39	40	39
Banque de Montréal	2,85	6 mars 2024	39	40	39
Banque de Montréal Banque Canadienne	2,28	29 juill. 2024	419	425	434
Impériale de Commerce	2,97	11 juill. 2023	30	31	30
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3,29	15 janv. 2024	20	21	20
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,35	28 août 2024	270	274	280
Canadian Tire Corp Ltd.	3,17	6 juill. 2023	10	10	10
Daimler Canada		-			
Finance Inc.	2,57	22 nov. 2022	10	10	10
Daimler Canada Finance Inc.	2,54	21 août 2023	30	31	30
Daimler Canada Finance Inc.	2,97	13 mars 2024	58	60	58
Honda Canada Finance Inc.	3,18	28 août 2023	30	31	30
Honda Canada					
Finance Inc.	2,50	4 juin 2024	20	20	20
Banque HSBC Canada	2,25	15 sept. 2022	59	60	59

Taux et (%)	Date d'échéance i	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
ite)				
3,25	15 sept. 2023	30	31	30
2,91	27 juin 2023	10	10	10
2,98	4 mars 2024	20	21	20
2,55	12 juill. 2024	20	20	20
	4er : : 0000			
				30
	•			49
2,35	2 juill. 2024	30	31	30
3,80	2 nov. 2023	30	31	30
2,85	8 mars 2024	144	148	146
2,50	2 déc. 2024	49	50	49
1.94	13 mars 2025	275	276	281
				20
	3			20
_/				
0,00	20 janv. 2022	190	190	190
3,70	14 nov. 2022	20	21	20
2,85	26 sept. 2024	10	10	10
			2 014	2 014
evenu	fixe – 79,0 %		7 563	7 692
- 15,	9 %			
try Wor	ld ex Canada Inde		1 520	1 419
%			1 520	1 419
4,9 %			9 083	9 111
de trés		484	484	
ent – 1		9 567	9 595	
de trés	orerie		484	
de trés leur	sorerie		9 083	
	ite (%) 3,25 2,91 2,98 2,55 2,56 3,30 2,35 3,80 2,85 2,50 1,94 3,04 2,64 0,00 3,70 2,85 evenu t	tite) 3,25 15 sept. 2023 2,91 27 juin 2023 2,98 4 mars 2024 2,55 12 juill. 2024 2,56 1er juin 2023 3,30 26 sept. 2023 2,35 2 juill. 2024 3,80 2 nov. 2023 2,85 8 mars 2024 2,50 2 déc. 2024 1,94 13 mars 2025 3,04 12 juill. 2023 2,64 27 mars 2024 0,00 20 janv. 2022 3,70 14 nov. 2022 2,85 26 sept. 2024 evenu fixe - 79,0 % try World ex Canada Index %	tite) 3,25 15 sept. 2023 30 2,91 27 juin 2023 10 2,98 4 mars 2024 20 2,55 12 juill. 2024 20 2,56 1er juin 2023 30 3,30 26 sept. 2023 49 2,35 2 juill. 2024 30 3,80 2 nov. 2023 30 2,85 8 mars 2024 44 2,50 2 déc. 2024 49 1,94 13 mars 2025 275 3,04 12 juill. 2023 20 2,64 27 mars 2024 20 0,00 20 janv. 2022 190 3,70 14 nov. 2022 20 2,85 26 sept. 2024 10 evenu fixe - 79,0 % Nombre de titres 2 - 15,9 % try World ex Canada Index 43 750 % 4,9 % de trésorerie - 5,1 %	tite) 3,25 15 sept. 2023 30 31 2,91 27 juin 2023 10 10 2,98 4 mars 2024 20 21 2,55 12 juill. 2024 20 20 2,56 1er juin 2023 30 30 3,30 26 sept. 2023 49 51 2,35 2 juill. 2024 30 31 3,80 2 nov. 2023 30 31 2,85 8 mars 2024 144 148 2,50 2 déc. 2024 49 50 1,94 13 mars 2025 275 276 3,04 12 juill. 2023 20 21 2,64 27 mars 2024 20 20 0,00 20 janv. 2022 190 190 3,70 14 nov. 2022 20 21 2,85 26 sept. 2024 10 10 evenu fixe - 79,0 % 7 563 Nombre de titres valeur (\$) 2 - 15,9 % try World ex Canada Index 43 750 1 520 4,9 % 9 083 de trésorerie - 5,1 % 484

Tableau complémentaire II – Dépôts des souscripteurs et revenu cumulé

Aux 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente le sommaire des conventions, des dépôts des souscripteurs et du revenu cumulé du Régime d'épargne individuel par année d'admissibilité.

N ^{bre} de			N ^{bre} de		
conventions à l'ouverture	Rentrées de conventions	Sorties de conventions	conventions à la clôture	Dépôts des souscripteurs	Revenu cumulé
3 415	273	349	3 339	5 180 \$	1 429 \$

La variation des dépôts des souscripteurs est la suivante :

	2021	2020
Paiements nets des souscripteurs ¹	605 \$	529 \$
Transferts de capital interrégimes	469	680
Remboursement du capital	(1 432)	(1 662)
Diminution nette des dépôts des souscripteurs	(358)	(453)
Solde, au début de l'exercice	5 538	5 991
Solde, à la fin de l'exercice	5 180 \$	5 538 \$

^{1.} Déduction faite des frais de souscription perçus de 4 \$ (2020 – 4 \$).

Notes annexes

Aux 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

Note 1. Nature des activités

Le Régime d'épargne individuel de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime d'épargne individuel » ou le « Régime ») est un régime d'épargne-études autogéré qui a été établi le 1^{er} octobre 1999. L'objectif du Régime est d'aider les parents et d'autres particuliers à épargner en prévision des études postsecondaires d'enfants. Le Régime est géré et distribué par Consultants C.S.T. inc. (« C.C.S.T. »), une filiale entièrement détenue par la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »). Les bureaux du Régime sont situés au 1600-2235 Sheppard Avenue East, Toronto (Ontario), Canada.

Le souscripteur effectue des paiements dans un compte que le fiduciaire du Régime conserve au nom du bénéficiaire. Des paiements de frais de souscription sont prélevés sur la cotisation initiale versée par le souscripteur. Le capital cumulé pendant la durée de la convention du régime d'épargne-études (la « convention ») est remboursé au souscripteur en totalité ou en partie en tout temps à la demande du souscripteur. Un bénéficiaire est réputé être un étudiant admissible à la réception d'une preuve de l'admission de cet étudiant à un programme d'études admissible suivi dans un établissement admissible. Les paiements d'aide aux études (« PAE ») versés à un bénéficiaire du Régime sont déterminés par le souscripteur et sont payés à même le revenu réalisé sur le capital du souscripteur.

Les bénéficiaires peuvent avoir droit à un certain nombre de subventions gouvernementales incluant le Programme de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (la « SCEE »), le Bon d'études canadien (le « BEC »), l'incitatif québécois à l'épargne-études (l'« IQEE ») et la Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (« BCTESG ») (collectivement, les « subventions gouvernementales »).

Le Régime reçoit les subventions gouvernementales, qui sont créditées directement aux conventions de souscripteurs, et il investit ces fonds conformément aux politiques de placement du Régime. Les subventions gouvernementales ainsi que le revenu de placement réalisé sur celles-ci sont versés aux étudiants admissibles.

Les conventions sont enregistrées auprès des autorités gouvernementales compétentes, dans la mesure où tous les renseignements requis ont été fournis; après leur enregistrement, elles sont régies par les règlements sur les régimes enregistrés d'épargne-études (les « REEE ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Selon la législation fiscale actuelle, le revenu crédité sur le capital d'un souscripteur ne constitue pas un revenu imposable pour celui-ci, sauf s'il est retiré à titre de paiement de revenu cumulé, sous réserve de certaines exigences d'admissibilité. Les dépôts ne sont pas déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu et ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés au souscripteur. Les paiements versés à un bénéficiaire, y compris les PAE, les subventions gouvernementales et le revenu réalisé sur celles-ci, constituent un revenu imposable pour ce bénéficiaire dans l'année du versement.

Note 2. Principales méthodes comptables

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »).

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Fondation le 16 décembre 2021.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

c) Instruments financiers

Le Régime comptabilise ses actifs et ses passifs financiers lorsqu'il devient partie à un contrat. Les actifs et les passifs financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers et les passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, et les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les placements à la juste valeur ont été classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'évaluation au cours des périodes ultérieures sera déterminée en fonction du classement de l'instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers du Régime sont classés comme suit :

Actif financier ou passif financier	Classement
Placements, à la juste valeur	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Produits à recevoir et autres débiteurs	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Débiteurs pour les titres vendus	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Créditeurs et charges à payer	Au coût amorti iii)
Créditeurs pour les titres achetés	Au coût amorti ⁱⁱⁱ⁾

- i) Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils sont acquis principalement à des fins de transaction. Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations des profits et des pertes latents sont comptabilisées dans les états du résultat global.
- Les actifs financiers classés au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés qui sont détenus aux fins de perception de flux de trésorerie contractuels et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- iii) Les passifs financiers classés au coût amorti rassemblent les passifs qui ne constituent pas des passifs dérivés et qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Aux 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

Note 2. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimatifs (y compris tous les coûts de transaction et autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette à la comptabilisation initiale.

La dépréciation repose sur les pertes de crédit attendues pour les titres de placement, qui sont déterminées selon les divers résultats possibles en prenant en compte toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles, dont les notations de crédit internes et externes, l'historique de pertes enregistrées et les attentes à l'égard des flux de trésorerie futurs.

d) Évaluation des placements

Les placements à la juste valeur incluent les types de titres suivants : les obligations, les titres du marché monétaire, les actions et les fonds négociés en bourse (les « FNB »).

La juste valeur des titres à revenu fixe qui ne sont pas négociés sur le marché est évaluée soit à l'aide du cours acheteur moyen de plusieurs courtiers, soit au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels aux taux courants du marché. Les intérêts courus à la date de clôture sont inclus au poste Produits à recevoir et autres débiteurs des états de la situation financière.

La juste valeur des titres négociés sur un marché actif est évaluée en fonction du cours acheteur à la date de clôture.

La note 8 fournit d'autres indications à propos des évaluations de la juste valeur.

e) Opérations de placement et constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de la transaction. Les intérêts correspondent aux intérêts au taux nominal reçus par le Régime et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Régime n'amortit pas les surcotes payées ou les décotes reçues à l'achat de titres à revenu fixe. Les dividendes et les distributions sont comptabilisés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution, respectivement. Les profits (pertes) réalisés à la vente de placements et la variation des profits (pertes) latents sont calculés en se rapportant au coût moyen des placements connexes et sont constatés dans la période au cours de laquelle ces profits (pertes) surviennent.

f) Dépôts des souscripteurs et frais de souscription

Les dépôts des souscripteurs comprennent les montants reçus de ces derniers et ils excluent les montants futurs à recevoir en vertu des conventions en vigueur. Des frais de souscription sont exigés et font partie de la cotisation initiale en vertu de chaque convention. Les frais de souscription perçus au cours de la période de présentation de l'information financière sont versés à C.C.S.T.

g) Impôt sur le résultat

Le Régime est exonéré d'impôt sur le résultat en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

h) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les soldes déposés auprès de banques et les titres dont l'échéance se situe à 90 jours ou moins de la date de l'achat et incluent des dépôts à terme, des bons du Trésor et des acceptations bancaires.

i) Change

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Régime sont le dollar canadien.

Au cours d'une période donnée, les achats et les ventes de placements libellés en devises et les dividendes et produits d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment des transactions. Les profits ou les pertes de change réalisés ou latents sur les placements sont inclus respectivement aux postes Profits (pertes) réalisés à la vente de placements et Variation des profits (pertes) latents des états du résultat global.

j) Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction a recours à des estimations et à des jugements qui influent sur les montants comptabilisés et présentés dans les états financiers. Ces estimations et ces jugements ont une incidence directe sur l'évaluation des transactions et des soldes comptabilisés dans les états financiers. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

Note 3. Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant dont ont convenu les parties.

a) Distribution et administration du Régime

La Fondation, qui parraine le Régime, a confié à C.C.S.T., en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement et de courtier de régimes de bourses d'études, la responsabilité d'administrer et de distribuer le Régime. Les conventions sont renouvelables annuellement le 1^{er} novembre. Des frais d'administration annuels correspondant à 1 % du total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu réalisé sur celles-ci sont versés à la Fondation.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, un montant de 118 \$ a été comptabilisé à titre de frais d'administration (2020 – 116 \$). Les frais d'administration inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 31 octobre 2021 s'élevaient à néant (2020 – 6 \$).

Aux 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

Note 3. Transactions entre parties liées (suite)

a) Distribution et administration du Régime (suite)

Les frais de souscription versés par les souscripteurs à même leurs cotisations initiales sont versés à C.C.S.T. à titre de rémunération pour la vente et la distribution de régimes d'épargne.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, un montant de 4 \$ a été versé à C.C.S.T. à même les frais de souscription perçus (2020 – 3 \$). Les montants connexes inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 31 octobre 2021 s'élevaient à 1 \$ (2020 – 1 \$).

b) Honoraires versés pour superviser et encadrer les gestionnaires de portefeuille

Le poste Frais de gestion de portefeuille des états du résultat global comprend un montant de 1 \$ (2020 – 2 \$) facturé par C.C.S.T. au titre des charges engagées pour la supervision et l'encadrement des gestionnaires de portefeuille. Aucun montant payable à C.C.S.T. n'était inclus dans les Créditeurs et charges à payer aux 31 octobre 2021 et 2020 relativement à ces charges.

Honoraires versés pour les services de gestion de placements fournis par Gestion d'actifs C.S.T. Inc.

C.C.S.T. a conclu une entente avec Gestion d'actifs C.S.T. Inc. (« Gestion d'actifs C.S.T. ») afin que celle-ci agisse à titre de gestionnaire de placement pour une partie des comptes de placement du Régime à compter du 5 novembre 2020 et jusqu'à ce que l'entente soit résiliée. L'entente peut être résiliée à la suite d'un préavis de 30 jours. Gestion d'actifs C.S.T. facture ces services au Régime chaque trimestre depuis mars 2021. La juste valeur du total des placements gérés par Gestion d'actifs C.S.T. s'élevait à 9 382 \$ au 31 octobre 2021.

Le poste Frais de gestion de portefeuille des états du résultat global comprend un montant de 7 \$ facturé par Gestion d'actifs C.S.T. au titre des charges engagées pour la prestation de ces services. Les Créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de 4 \$ à payer à Gestion d'actifs C.S.T. au 31 octobre 2021 relativement à ces charges.

Note 4. Avoirs investis

Les avoirs investis sont présentés dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille.

Depuis le 15 mars 2021, les subventions gouvernementales ne sont plus investies dans un fonds distinct avec les subventions gouvernementales d'autres REEE administrés par C.C.S.T. Le capital reçu au titre des subventions gouvernementales et le revenu réalisé sur celles-ci sont investis avec le capital des souscripteurs et le revenu réalisé sur celui-ci. Les avoirs investis sont présentés dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille.

Note 5. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composants de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du régime, ainsi que de verser des PAE avec le revenu de placement, les subventions et le revenu tiré des subventions. Le Régime investit les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues dans des placements appropriés conformément aux objectifs de placement indiqués, tout en conservant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

Note 6. Risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans ses avoirs investis et sont liées aux risques de marché (qui incluent le risque de taux d'intérêt et autre risque de prix), au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de change.

Le processus de gestion des risques du Régime inclut le suivi de la conformité conformément à la politique de placement du Régime. Le Régime gère les effets de ces risques financiers sur le rendement du portefeuille du Régime en engageant et en supervisant des gestionnaires de placement professionnels externes. Les gestionnaires de placement examinent régulièrement les positions du Régime et les événements survenus sur le marché, et gèrent le portefeuille de placement conformément à la politique et au mandat de placement.

a) Risque de marché

i. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque d'une variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie des placements du Régime dans des instruments financiers portant intérêt résultant des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Il existe une relation inverse entre les variations des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des obligations. Ce risque est activement géré en utilisant la duration, l'analyse de la courbe des taux et la sélection de secteur et de crédit. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt est réduit pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie en raison de leur nature à court terme.

Aux 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

Note 6. Risques liés aux instruments financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Les avoirs du Régime en titres de créance par échéance sont les suivants :

Titres de créance par date d'échéance	% du total du fonds de placement			
	31 oct. 2021		31 oct. 2020	
Moins de 1 an	7	%	3	%
De 1 an à 3 ans	54	%	33	%
De 3 à 5 ans	23	%	29	%
Plus de 5 ans	0	%	24	%
Total des titres de créance	84	%	89	%

Au 31 octobre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté de 1 %, la juste valeur du total du fonds de placement de 9 567 \$ (2020 - 10 069 \$), tel qu'il est indiqué dans le Tableau complémentaire I - Inventaire du portefeuille, aurait diminué d'environ 167 \$ (2020 - 340 \$). Si les taux d'intérêt en vigueur avaient diminué de 1 %, la juste valeur du total du fonds de placement aurait augmenté d'environ 167 \$ (2020 - 380 \$). Cette variation de 1 % présume un changement parallèle de la courbe des taux, alors que toutes les autres variables demeurent constantes. Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

ii. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite des fluctuations des cours du marché autres que celles résultant du risque de taux d'intérêt. Les facteurs propres à un placement individuel, son émetteur ou d'autres facteurs ayant un effet sur tous les instruments négociés sur un marché ou sur un segment de marché ont une incidence sur ce risque. Les catégories d'actifs qui sont les plus touchées par ce risque sont les actions et les FNB, qui représentent 16 % (2020 - 11 %) du total du fonds de placement au 31 octobre 2021.

Au 31 octobre 2021, si les prix des actions et des indices sous-jacents avaient augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient restées constantes, la juste valeur du total du fonds de placement indiquée dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'approximativement 15 \$ (2020 – 11 \$). Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit se rapporte à la capacité de l'émetteur de titres de créance d'effectuer des paiements d'intérêt et de

rembourser le capital. Le portefeuille du Régime comprend principalement des obligations émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux et des instruments de créance de sociétés assortis d'une notation minimale approuvée établie par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime a une concentration de placements dans des obligations émises et garanties par le gouvernement qui sont considérées comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit.

L'exposition du Régime au risque de crédit est résumée ci-dessous:

	31 octobre 2021			31 octobre	2020
Notation	% du total du fonds de placement		Montant	% du total du fonds de placement	Montant
AAA	25	%	2 367 \$	21 %	2 150 \$
AA/AA(élevée)/AA(faible) 42	%	4 044	40 %	4 095
A/A(élevée)/A(faible)	13	%	1 208	20 %	2 008
BBB	2	%	172	5 %	462
R-1	0	%	-	2 %	157
Non noté à court terme	2	%	228	1 %	123
Total des titres de créan	ice 84	%	8 019 \$	89 %	8 995 \$

DBRS Morningstar a été la source principale pour l'obtention de notations. Les sources secondaires utilisées incluent Standard & Poor's Financial Services LLC et Moody's Investors Service, Inc.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans les remboursements de capital aux souscripteurs et les PAE aux bénéficiaires. Le Régime investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus. Le Régime conserve suffisamment de positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour répondre aux exigences de liquidité en utilisant des modèles de prévisions de trésorerie qui reflètent la répartition des échéances des dépôts des souscripteurs et du revenu cumulé. Tous les autres passifs financiers sont à court terme et sont payables dans un délai de un an.

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements survenus dans les taux de change. Le Régime détient des FNB étrangers qui représentent 16 % (2020 - 10 %) du total du fonds de placement. La juste valeur du total du fonds de placement du Régime augmenterait ou diminuerait d'environ 15 \$ (2020 - 10 \$) à la suite d'une dépréciation ou d'une appréciation de 1 % du taux de change du dollar canadien. Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

Aux 31 octobre 2021 et 2020

(en milliers de dollars canadiens)

Note 7. Remboursement des frais de souscription

Si la convention d'un souscripteur est transférée depuis le Régime Avantage CST, le souscripteur peut avoir droit à un remboursement partiel des frais de souscription payés au titre du Régime Avantage CST. Le pourcentage des frais de souscription à rembourser dépend de la période pendant laquelle la convention du souscripteur se rapportait au Régime Avantage CST et il se situe entre 0 % et 25 % du total des frais de souscription payés. Le remboursement des frais de souscription (les « droits au RFS ») est versé aux bénéficiaires admissibles dans une proportion correspondant au montant du retrait des PAE. Le montant total remboursé pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 s'est établi à 13 \$.

Note 8. Évaluation à la juste valeur et informations à fournir

Les justes valeurs estimatives utilisées aux fins de l'évaluation et des informations à fournir se rapprochent des montants qui seraient obtenus pour la vente d'un actif, ou payés pour le règlement d'un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché.

Les valeurs comptables des autres instruments financiers, comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les produits à recevoir et autres débiteurs, les débiteurs pour les titres vendus, les subventions gouvernementales à recevoir, les créditeurs et charges à payer ainsi que les créditeurs pour les titres achetés, se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Le tableau suivant présente les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans lesquels ont été classés les instruments financiers du Régime :

- i. Les instruments financiers classés au niveau 1 sont évalués en utilisant les cours du marché.
- Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en utilisant des données d'entrée directement ou indirectement observables.
- iii. Les instruments financiers classés au niveau 3 sont évalués en utilisant des données d'entrée non observables (ce qui comprend l'utilisation d'hypothèses fondées sur la meilleure information disponible).

Actifs évalués à la juste valeur au 31 octobre 2021

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe FNB et titres de capitaux	- \$	7 563 \$	- \$	7 563 \$
propres	1 520	-	_	1 520
Total des placements, à la juste valeur	1 520 \$	7 563 \$	- \$	9 083 \$

Actifs évalués à la juste valeur au 31 octobre 2020

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe FNB et titres de capitaux	- \$	8 840 \$	- \$	8 840 \$
propres	1 074	-	-	1 074
Total des placements, à la juste valeur	1 074 \$	8 840 \$	- \$	9 914 \$

Pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux 1 ou 2.

Fiducie canadienne de bourses d'études

Parrainé par la

Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études 2235 Sheppard Avenue East, bureau 1600 Toronto (Ontario) M2J 5B8 1-877-333-7377

Gestionnaire de fonds d'investissement et distributeur

Consultants C.S.T. inc. 2235 Sheppard Avenue East, bureau 1600 Toronto (Ontario) M2J 5B8

Fiduciaire

Fiducie RBC Services aux investisseurs 155 Wellington Street West, 2^e étage Toronto (Ontario) M5V 3L3

Auditeur

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Bay Adelaide East 8 Adelaide Street West, bureau 200 Toronto (Ontario) M5H 0A9

Banque

Banque Royale du Canada Royal Bank Plaza South Tower 200 Bay Street, 10^e étage Toronto (Ontario) M5J 2J5

Pour obtenir des renseignements sur le compte de votre régime, veuillez ouvrir une session dans nos Services en ligne à www.cst.org.

Au Québec, les régimes du Plan fiduciaire canadien de bourses d'études sont distribués par Consultants C.S.T. inc., cabinet de courtage en plans de bourses d'études.

